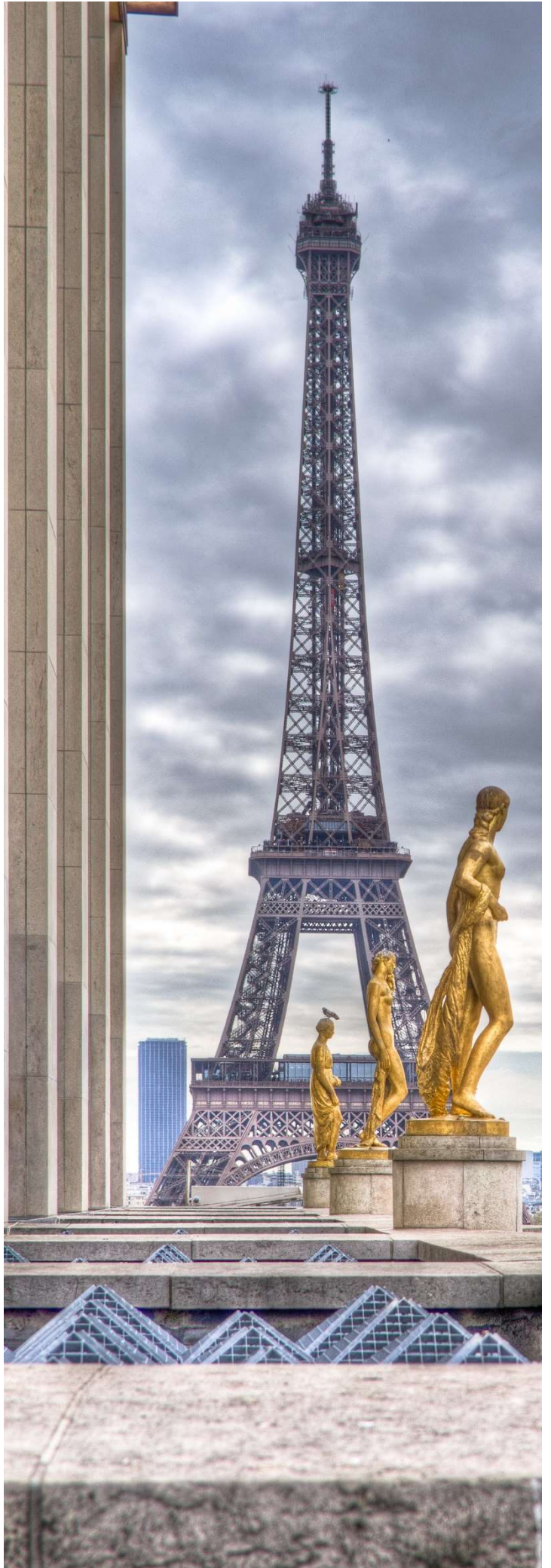




TROCADERO
CAPITAL
PARTNERS

CHARTRE INVESTISSEUR RESPONSABLE

Janvier 2023



CHARTRE INVESTISSEUR RESPONSABLE

Trocadero Capital Partners

OBJET ET PORTÉE

La **charte d'investisseur responsable** énonce les grandes lignes de la politique de Trocadero Capital Partners (ci-après « TCP ») en matière d'investissement responsable et de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son activité.

Elle manifeste l'engagement fort de TCP dans une démarche volontariste d'investissement responsable.

Elle s'applique aux interactions de TCP avec ses parties prenantes (clients, sociétés financées, collaborateurs, partenaires...) et permet de répondre aux obligations du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure ») et de l'article 29 de la loi Energie-Climat.

A PROPOS DE TCP

TCP est un groupe de gestion d'actifs agréé par l'AMF sous le numéro GP-13000033.

TCP gère 350M€ principalement pour des investisseurs institutionnels.

Spécialiste du financement des entreprises, en dette et en fonds propres, TCP cherche à agir en **acteur financier responsable** en orientant les flux d'investissement selon une **logique d'impact**, ciblant des segments du financement de l'économie mal couverts par les acteurs traditionnels. Elle souhaite œuvrer à la maximisation de sa contribution positive pour l'ensemble de ses parties prenantes.

Ses stratégies d'investissement sont notamment axées sur :

- le financement des **PME** européennes,
- le financement de leur **croissance**,
- le **financement de leur transmission**.

Plus d'informations sont disponibles sur

www.trocaderocp.com

Louez un bateau, nous plantons un arbre



Les informations contenues dans ce document sont délivrées exclusivement à titre d'information. La présente documentation ne peut être utilisée dans un autre but que celui pour lequel elle a été conçue et ne peut être reproduite ou diffusée en tout ou partie sans l'autorisation préalable écrite de Trocadero Capital Partners. Les informations contenues dans ce document ne constituent ni un conseil en investissement, ni une sollicitation à investir, ni une offre quelconque d'achat ou de vente.

CHARTRE INVESTISSEUR RESPONSABLE

Trocadero Capital Partners

NOS CONVICTIONS

La prise en compte des enjeux ESG est **une composante capitale de notre métier d'investisseur** ; elle réconcilie durablement impact financier et impact extra-financier.

L'investissement responsable est aujourd'hui une affaire d'**actions concrètes**. TCP contribue activement à orienter l'épargne vers des **investissements d'impact**. Cela est particulièrement important pour la transition énergétique, qui nécessite des financements nouveaux pour être réalisée rapidement.

Notre approche d'investisseur responsable bénéficie à nos parties prenantes : les sociétés que nous finançons, encouragées dans leur démarche de développement durable ; les investisseurs de nos fonds dont les capitaux sont ainsi gérés de manière responsable en matière d'ESG ; et nous-mêmes, par la satisfaction qu'apporte un rôle d'acteur financier responsable.

NOS ENGAGEMENTS

TCP prend en compte des critères ESG dans sa politique d'investissement et évalue la performance ESG de ses portefeuilles, en particulier en matière d'empreinte carbone et de contribution à la transition énergétique.

Les dirigeants et l'équipe de TCP veillent à la bonne application des engagements, notamment à travers les comités d'investissement.

TCP s'engage notamment à :

1. Intégrer l'ESG aux décisions d'investissement

TCP intègre des critères ESG à ses analyses et à ses décisions d'investissement. Un suivi est assuré périodiquement.

2. Rendre compte de ses actions en matière d'ESG

La Charte Investisseur Responsable est publique. TCP s'engage à rendre compte de ses actions en matière d'ESG, notamment dans les rapports périodiques de ses fonds et une revue ESG annuelle.



**RICHEL GROUP a développé
une gamme de serres à
couverture photovoltaïque**



Les informations contenues dans ce document sont délivrées exclusivement à titre d'information. La présente documentation ne peut être utilisée dans un autre but que celui pour lequel elle a été conçue et ne peut être reproduite ou diffusée en tout ou partie sans l'autorisation préalable écrite de Trocadero Capital Partners. Les informations contenues dans ce document ne constituent ni un conseil en investissement, ni une sollicitation à investir, ni une offre quelconque d'achat ou de vente.

CHARTRE INVESTISSEUR RESPONSABLE

Trocadero Capital Partners

INITIATIVES EN FAVEUR DE LA FINANCE VERTE

Engagée au quotidien pour des politiques d'investissement plus responsables, durables et inclusives, moteur dans le développement de nouveaux outils de financement, TCP est fortement impliqué dans plusieurs initiatives, notamment en faveur de la finance verte.

- Eco Tree** : TCP est l'une des premières sociétés de gestion à avoir noué un partenariat avec Eco Tree, société spécialisée dans le développement durable dont l'objet est de récompenser et de valoriser la conscience écologique des entreprises en offrant des solutions innovantes dans la plantation d'arbres en France. TCP achète pour le compte de ses participations des arbres chaque année afin de récompenser celles qui atteignent leurs objectifs ESG.
- Espérance Banlieues** : TCP accompagne l'association Espérance Banlieues qui gère 17 écoles dans des quartiers prioritaires. Ce sont 1 000 élèves qui sont chaque année pris en charge par l'association grâce à 120 professeurs du CP à la terminale et qui bénéficient d'un accompagnement éducatif spécifique.
- UN PRI** : L'adoption de la charte des Principes pour l'Investissement Responsable édictée sous l'égide des Nations Unies confirme l'engagement de TCP en matière de développement durable et l'intégration des critères extra financiers (ESG : environnement, social et gouvernance) dans sa gestion et sa stratégie d'investissement, ainsi que dans le développement des entreprises de son portefeuille.
- IC International** : TCP reconnaît par cet engagement que le changement climatique aura des effets sur l'économie qui représentent des risques et des opportunités pour les entreprises. TCP se mobilise pour contribuer, à son niveau, à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique de deux degrés. TCP s'engage à contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises dans ses portefeuilles et à assurer la durabilité de la performance.
- France Invest** : par la signature de TCP de la charte parité de France Invest, elle s'engage à adopter des pratiques de recrutement inclusives et de mettre en place des mesures pour attirer et retenir des talents féminins. Dans les entreprises de ses portefeuilles, elle s'engage à suivre la parité.
- Level 20** : TCP s'engage avec cette association pour favoriser la diversité dans le Private Equity avec un focus sur l'encouragement des talents féminins à le rejoindre. L'objectif est d'atteindre 20% de femmes à des positions senior dans le Private Equity.



PLAN DE MOBILITE EMPLOYEUR

La loi de transition énergétique (TECV) impose aux établissements de plus de 100 salariés d'adopter un plan de mobilité depuis le 1^{er} janvier 2018. Bien qu'étant très en dessous de ce seuil, TCP a décidé de mettre en place un plan notamment en vue de réduire son empreinte carbone. A titre d'exemple, les initiatives suivantes ont été mises en place :

- Utilisation prioritaire du train comme mode de déplacement privilégié en France Métropolitaine pour tous les collaborateurs,
- Mise en place du forfait mobilité durable pour tous les collaborateurs qui promeuvent ainsi les moyens de transports écologiques (vélo, covoiturage,...).



CHARTRE INVESTISSEUR RESPONSABLE

Trocadero Capital Partners

GOUVERNANCE ET MOYENS DEDIES

Pendant interne de son action d'investisseur responsable, TCP s'attache à être elle-même exemplaire en matière d'ESG. TCP veille en particulier à réduire son empreinte carbone et a entrepris des actions fortes en ce sens :

- Les bons réflexes en matière de tri des déchets, de consommation de papier et d'économie d'énergie sont fortement encouragés. Un guide dédié est remis à l'arrivée de chaque collaborateur
- TCP s'approvisionne en électricité verte et a abandonné l'utilisation de bouteilles en PET et des canettes aluminium.
- Les séminaires de TCP sont systématiquement réalisés en France et uniquement en train.

En matière sociale, TCP place le développement individuel et collectif au cœur de sa responsabilité d'employeur, en encourageant l'initiative, en développant l'employabilité de ses collaborateurs.

GOUVERNANCE RSE

La gouvernance de TCP est une gouvernance collégiale composée d'un directoire (un président et deux directeurs généraux) et d'un Conseil de Surveillance indépendant (3 professionnels expérimentés du secteur financier). L'intégration systématique et annuelle de la RSE est à l'ordre du jour au moins d'un conseil par an.

Le responsable ESG, directeur associé, et la responsable Impact du fonds Environnement et Performance sont en charge de définir et de coordonner les initiatives RSE au sein de TCP et de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux enjeux environnementaux de TCP qui sont des relais auprès des entreprises du portefeuille.

FORMATION INTERNE

Dans une logique d'appropriation et de diffusion, les équipes de TCP sont formées chaque année sur les risques de durabilité.

Par ailleurs, une présentation des résultats du Reporting RSE est réalisée chaque année auprès de l'ensemble des collaborateurs de TCP.

POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération des collaborateurs de TCP intègre la prise en compte des risques de durabilité et sera renforcée à l'avenir. TCP a une approche de la rémunération liée à la performance mesurée de telle sorte qu'elle n'encourage pas la prise de risques. L'objectif de TCP est de créer un cadre de rémunération raisonnable et approprié, et de garantir que les collaborateurs ne sont pas encouragés à prendre des risques jugés excessifs et/ ou inappropriés y compris en ce qui concerne les risques en matière de durabilité.

Toute décision relative à l'attribution de la rémunération variable pour une équipe ou pour un collaborateur prend en compte le résultat de la société et de l'équipe et intégrera progressivement des critères ESG, notamment en termes de risques en matière de durabilité.

Ainsi, une équipe de gestion s'est d'ores et déjà engagée sur son fonds à lier une partie de son Carried Interest à des critères RSE. Pour le fonds Trocadero Environnement et Performance (TEP) 20% du Carried de l'équipe de gestion est conditionné à l'atteinte des engagements extra financiers conformément à la SFDR Article 9.

CHARTRE INVESTISSEUR RESPONSABLE

Trocadero Capital Partners

DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES

L'ambition de TCP en tant qu'investisseur responsable est d'accompagner les entreprises dans lesquelles elle a investi à être pérennes dans un monde où les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux sont croissants afin de faire de la RSE un axe stratégique fort, une source d'innovation, de création de valeur et un facteur de différenciation.

TCP perçoit l'engagement et le dialogue comme un pilier important de sa relation avec les entreprises du portefeuille. TCP peut être amenée à accompagner les entreprises du portefeuille dans la mise en œuvre de leur stratégie, de leur gestion des risques, de leur politique environnementale, sociale et de leur gouvernance. En effet, l'accompagnement des sociétés en portefeuille à la mise en place d'une démarche RSE fait partie intégrante de la stratégie de TCP.

Toutes les sociétés en portefeuille sont éligibles à l'accompagnement RSE proposé par TCP, un accompagnement systématique a été mis en place avec la quasi-totalité des sociétés en portefeuille (exception des sociétés en cours de cession).

DANS LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Dans le cadre de sa mission de suivi, TCP a la responsabilité de participer, le cas échéant, aux réunions des organes sociaux de la société dans les instances de gouvernance et lors des assemblées générales. Si les conditions de l'investissement réalisé le permettent, TCP demande systématiquement un siège aux instances de gouvernance dans les sociétés non cotées dans lesquelles elle investit.

POLITIQUE DE VOTE ET POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIALE

La politique de vote de TCP a pour but de favoriser les projets d'entreprise, la création de valeur et le développement d'activités économiques dans des conditions rentables pérennes et équitables. TCP encourage la mise en place des principes de bonne gouvernance et de déontologie professionnelle, d'une politique sociale et la protection de l'environnement. TCP vote dans l'intérêt exclusif des investisseurs des fonds que la société de gestion gère.

La Politique d'Engagement Actionnariale ayant pour but de présenter la stratégie de TCP en matière d'engagement actionnarial et d'investissement sur le long terme est formalisée au sein d'un document publié sur le site internet de TCP : www.trocaderocp.com

CHARTRE INVESTISSEUR RESPONSABLE

Trocadero Capital Partners

INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE ET DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES AU CŒUR DU CYCLE D'INVESTISSEMENT

Le dialogue est un élément essentiel de la stratégie d'investissement responsable de TCP. La société gère ses portefeuilles d'investissement dans une approche de proximité avec le management de chaque entreprise et se considère comme un réel partenaire stratégique, au-delà d'être un soutien important de leur développement.

En amont de l'investissement, la société de gestion initie un dialogue avec les cibles d'investissements afin d'identifier les points forts et les axes d'amélioration ESG de chaque entreprise. Ces premiers échanges permettent de sensibiliser les dirigeants des entreprises aux enjeux ESG. Elle sert de fondement pour les étapes suivantes du process ESG de TCP.

En effet, TCP s'engage à poursuivre ce dialogue avec les dirigeants et les autres actionnaires des entreprises en portefeuille tout au long de l'investissement.

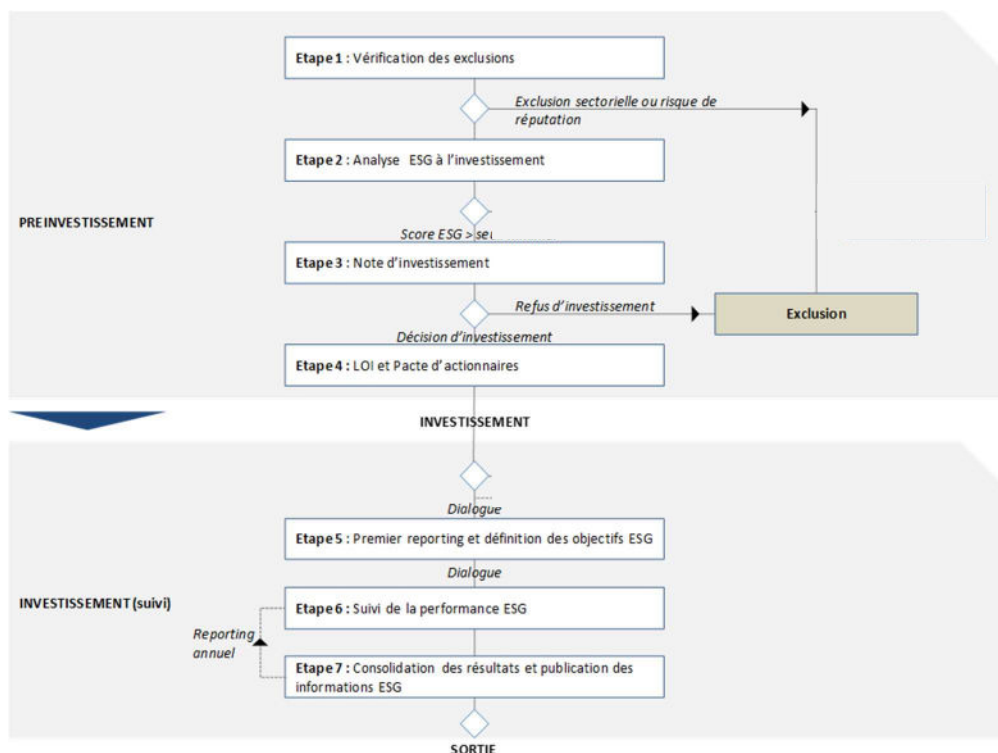
Ces échanges sont privilégiés par la participation active aux instances de contrôle (Conseil de Surveillance ou d'Administration) et par l'exercice des droits de vote lorsque la société de gestion en est dotée.

Y compris lorsque TCP possède un rôle de censeur, TCP a un rôle proactif dans la sensibilisation des dirigeants et des autres membres du Conseil sur l'importance des enjeux ESG dans la stratégie des participations (identification des risques et opportunités, définition d'objectifs d'amélioration et d'indicateurs de suivi). Les actionnaires doivent encourager le management à mieux gérer les risques et opportunités ESG qui concernent l'entreprise dans l'exercice de ses activités. Ces discussions seront alimentées par les axes de progrès identifiés lors de l'analyse ESG réalisée préinvestissement.

L'objectif visé par TCP est de définir conjointement avec le management des entreprises en portefeuille des actions concrètes pour progressivement aligner leurs pratiques sur les *best practices* pertinentes de leur secteur d'activité.

TCP s'attache dans les pages suivantes à décrire les 7 étapes de son processus ESG destinées à traduire en actions ses engagements.

Présentation synthétique du processus ESG de TCP



Les informations contenues dans ce document sont délivrées exclusivement à titre d'information. La présente documentation ne peut être utilisée dans un autre but que celui pour lequel elle a été conçue et ne peut être reproduite ou diffusée en tout ou partie sans l'autorisation préalable écrite de Trocadero Capital Partners. Les informations contenues dans ce document ne constituent ni un conseil en investissement, ni une sollicitation à investir, ni une offre quelconque d'achat ou de vente.

CHARTRE INVESTISSEUR RESPONSABLE

Trocadero Capital Partners

1. DUE DILIGENCE EN MATIERE DE CRITERES ESG

PREINVESTISSEMENT

Etape 1 : Vérification des exclusions

TCP vérifie que les cibles d'investissement ne fassent pas partie de sa liste d'exclusions sectorielles. Au-delà des activités illégales, la liste d'exclusions comprend les entreprises dont l'activité consiste à :

- la fabrication et la production de tabac et des produits liés ;
- la fabrication et la production de boissons alcoolisées distillées et des produits liés ;
- le financement de la fabrication et le commerce d'armes et de munitions de toute sorte, étant précisé que cette restriction ne s'applique pas dans la mesure où ces activités font partie ou sont accessoires à des politiques non équivoques de l'Union européenne ;
- les casinos et les entreprises équivalentes ;
- la recherche ou le développement de techniques relatives à des programmes ou des solutions de données électroniques :
 - qui visent à permettre l'entrée illégale dans les réseaux de données électroniques ou le téléchargement de données électroniques ;
 - qui visent spécifiquement à soutenir toute activité visée ci-dessus ;
 - tels que les jeux et casinos en ligne ;
 - tels que la pornographie.

En outre, TCP a défini deux types d'activités pour lesquelles la société de gestion s'assure systématiquement du contrôle approprié des problématiques juridiques, réglementaires et éthiques des entreprises finançant la recherche et le développement de techniques relatives :

- au clonage humain pour la recherche ou à des fins thérapeutiques ;
- aux organismes génétiquement modifiés ("OGM").

Ce contrôle est réalisé à l'aide de due diligences réalisées.

Etape 2 : Analyse ESG à l'investissement

TCP a développé un outil d'analyse ESG à l'investissement. Pour chacune des nouvelles cibles d'investissement à partir de 2019, la société s'engage à utiliser l'outil afin d'évaluer la performance de l'entreprise sur les critères ESG matériels à son secteur et à ses spécificités.

Cet outil se base sur quatre piliers :

1. Gouvernance
2. Social
3. Environnement
4. Parties prenantes externes

Ces quatre piliers sont déclinés en 13 enjeux :

1. Instances de gouvernance
2. Stratégie RSE et gestion des risques
3. Cybersécurité et protection des données personnelles
4. Stratégie et politique RH
5. Gestion des emplois et compétences
6. Diversité et égalité des chances
7. Santé et sécurité
8. Dialogue social
9. Politique et impacts environnementaux
10. Énergie et gaz à effet de serre (GES)
11. Intrants et déchets
12. Achats responsables
13. Qualité et satisfaction client

CHARTRE INVESTISSEUR RESPONSABLE

Trocadero Capital Partners

En renseignant plusieurs informations relatives à la cible d'investissement (secteur, chiffre d'affaires, nombre de salariés, implantations, etc.), l'outil permet d'identifier les enjeux pertinents et les indicateurs qui en découlent.

Les équipes de TCP évaluent ensuite la performance de la cible d'investissement sur chacun des indicateurs (élevée, moyenne ou faible) et justifient leur choix en commentaire. Une attention spécifique est apportée sur la qualité de remplissage des évaluations. Un travail d'harmonisation des évaluations et de contrôle de la qualité sera conduit progressivement et régulièrement en 2019, après le déploiement de l'outil auprès de l'équipe d'investissement.

Cette évaluation permet de générer un score global. TCP s'engage à définir un score minimum, sous lequel les cibles d'investissement ne pourront pas être investies.

Etape 3 : Note d'investissement

Les résultats de l'évaluation qui sont synthétisés dans l'outil d'investissement (score global, score sur les critères matériels et appréciation des points forts et des axes de progrès de l'entreprise ciblée par l'opération) doivent être repris dans la note d'investissement. La présence de cette fiche synthétique est déterminante pour le déblocage des fonds.

Le comité d'investissement s'engage à prendre en compte les informations ESG présentées dans la note d'investissement lors de sa décision finale, une mauvaise appréciation de la performance ESG de l'entreprise pouvant mener à un refus d'investissement.

Etape 4 : LOI et pacte d'actionnaires

Dès l'entrée en négociation avec les entreprises, TCP les informe de son engagement en faveur de la prise en compte des enjeux ESG au moyen des lettres d'offre (LOI) et indique que ces enjeux feront l'objet d'un suivi régulier tout au long de la relation partenariale qui sera développée avec elles.

Cet engagement est repris dans le Pacte d'Actionnaires.

INVESTISSEMENT

Etape 5 : Premier reporting et définition des objectifs ESG

TCP effectue un suivi ESG de ses participations via des indicateurs agrégés au sein d'un outil de suivi mis à jour en 2019 avec notre partenaire INDEFI afin de se conformer aux dernières recommandations de France Invest.

Les informations collectées s'organisent autour de quatre piliers :

1. Gouvernance
2. Social
3. Environnement
4. Parties prenantes externes

Ces quatre piliers sont déclinés en 13 enjeux :

1. Instances de gouvernance
2. Stratégie RSE et gestion des risques
3. Cybersécurité et protection des données personnelles
4. Stratégie et politique RH
5. Gestion des emplois et compétences
6. Diversité et égalité des chances
7. Santé et sécurité
8. Dialogue social
9. Politique et impacts environnementaux
10. Énergie et Gaz à Effet de Serre (GES)
11. Intrants et déchets
12. Achats responsables
13. Qualité et satisfaction client

Les informations contenues dans ce document sont délivrées exclusivement à titre d'information. La présente documentation ne peut être utilisée dans un autre but que celui pour lequel elle a été conçue et ne peut être reproduite ou diffusée en tout ou partie sans l'autorisation préalable écrite de Trocadero Capital Partners. Les informations contenues dans ce document ne constituent ni un conseil en investissement, ni une sollicitation à investir, ni une offre quelconque d'achat ou de vente.

CHARTRE INVESTISSEUR RESPONSABLE

Trocadero Capital Partners

En renseignant plusieurs informations relatives à une participation (secteur, chiffre d'affaires, nombre de salariés, implantations, etc.), l'outil de suivi permet d'identifier les critères pertinents et les indicateurs de suivi qui en découlent.

Pour chaque participation, un suivi ESG est réalisé via un fichier de suivi qui intègre les informations déjà communiquées, par exemple lors des *reportings* mensuels aux équipes d'investissement (chiffre d'affaires, composition des instances de gouvernance, nombre de réunion, indépendance des membres, etc.).

Dans le cas où des co-investisseurs collectent également des données ESG, TCP s'engage à coopérer avec eux en échangeant des informations afin de limiter le nombre de sollicitations auprès des entreprises financées.

Il revient ensuite aux participations de compléter les données manquantes. Le questionnaire leur sera transmis par l'intermédiaire du Directeur de Participation dès la décision d'investissement afin que la participation puisse compléter les données sur l'année précédente.

TCP est chargé de coordonner, relancer puis vérifier les réponses de chaque participation.

L'évaluation ESG préinvestissement, couplée aux indicateurs de suivi ESG collectés lors du premier *reporting*, constituent une base pour la définition d'un ou plusieurs objectifs ESG spécifiques à chaque participation.

Ces objectifs sont définis à l'entrée de la participation au portefeuille dans le cadre des échanges entre TCP et l'entreprise. Ils sont également intégrés à l'outil de suivi afin de mesurer l'avancement de la participation. Chaque objectif doit être atteint par la participation au plus tard avant sa sortie du portefeuille.

Les objectifs fixés doivent être réalisables mais ambitieux. TCP s'engage à encourager ses participations à mettre en place des initiatives faisant sens pour leurs activités et produisant des résultats tangibles pour leurs parties-prenantes (salariés, clients, fournisseurs, société civile, etc.) sur les enjeux ESG.

Etape 6 : Suivi de la performance ESG

TCP revient annuellement vers ses participations pour qu'elles renseignent les données sur le dernier exercice clos.

Le reporting annuel réalisé pour chaque participation permet de générer un profil ESG que TCP inclut dans son reporting annuel. Le suivi permet également de mesurer l'avancement de la participation dans la mise en œuvre de ses objectifs ESG.

Etape 7 : Consolidation des résultats et publication des informations ESG

Les données collectées lors du suivi des entreprises sont consolidées au niveau de chaque activité.

Chaque équipe rédige en interne une à deux pages portant sur les données ESG de chaque participation en s'appuyant sur les profils ESG issus de la collecte annuelle (*reporting* ESG). Ces informations sont synthétisées dans un rapport ESG par fonds.

Cette publication volontaire d'informations ESG sur les fonds sous gestion permet de crédibiliser la démarche de TCP. Elle fait donc partie des actions déterminantes mises en œuvre par la société. Dans ce cadre, elle doit faire l'objet d'un travail régulier de sensibilisation des participations en amont et d'un travail de précision en aval dans la consolidation des données.

CHARTRE INVESTISSEUR RESPONSABLE

Trocadero Capital Partners

PRISE EN COMPTE DES RISQUES CLIMATIQUES ET DE LA BIODIVERSITE

TCP considère que le changement climatique et la biodiversité peuvent représenter des risques sur les investissements réalisés par les fonds gérés.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

TCP identifie le changement climatique comme un challenge pour l'économie et la société dans sa globalité. En accord avec ses engagements et conformément à la législation (Article 29 de la loi Climat) qui imposent la transparence aux investisseurs sur i) leur exposition aux risques de changements climatiques et ii) leur contribution au financement de la transition énergétique et écologique, TCP évalue son exposition aux risques climatiques et mesure son empreinte carbone de manière régulière. Cette information est consolidée et communiquée aux souscripteurs des fonds sur une base annuelle via les Reporting annuels et le rapport ESG dédié.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

En parallèle de l'évaluation des risques financiers et ESG, la biodiversité est prise en compte au moment de l'analyse de sa matérialité. Ces risques sont pleinement intégrés dans notre processus de décision et sont régulièrement suivis tout au long de la période de détention des investissements du moment qu'ils sont considérés comme significatifs.

Des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont partie intégrante de :

- Les due diligence préalables aux investissements,
- Le Reporting réalisé tout au long de la détention des investissements.

TCP couvre la biodiversité dans ses objectifs d'investissement lorsqu'elle est significative à travers l'analyse des éléments suivants traités au cas par cas :

- Existence d'une politique ou stratégie particulière ;
- Engagements pris ;
- Mise en place d'objectifs d'amélioration de la biodiversité ;
- Suivi spécifique des KPIs par les sociétés du portefeuille.

EQUIPE TCP

